

## Accords fiscaux—Loi

[Français]

## PÉTITIONS

ON DEMANDE DE RÉVOQUER LES MODIFICATIONS RELATIVES  
AUX RÈGLEMENTS SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

**M. Carlo Rossi (Bourassa):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de certains citoyens de la municipalité de Saint-Hyacinthe, de la ville de Saint-Hyacinthe et d'autres municipalités de la province de Québec. Et ces pétitionnaires disent que les récentes modifications relatives à l'assurance-chômage placent les Canadiens qui ont pris une retraite prématurée dans une situation financière très précaire, que ces modifications ont été établies par décret sans qu'aucun débat ne soit tenu à la Chambre des communes et que la majorité des Canadiens concernés par ces modifications n'ont pas été suffisamment informés de ces dernières avant de prendre leur retraite.

A ces causes, on demande humblement au Parlement de révoquer immédiatement ces modifications relatives aux règlements sur l'assurance-chômage. Et vos pétitionnaires ne cessent de prier.

[Traduction]

## LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, pour les députés ministériels qui s'imaginent que l'irritation qu'avait soulevée l'annulation du programme Katimavik était un mythe ou bien qu'elle était chose du passé, j'ai ici des pétitions en provenance de la Colombie-Britannique et du Québec, portant une centaine de signatures. Ce sont des jeunes, qui, par ce moyen, veulent montrer qu'ils s'opposent à l'annulation de Katimavik et dénoncent l'incapacité du gouvernement à mettre en oeuvre un véritable programme pour les jeunes.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 261.

[Texte]

## L'ÉDIFICE DALY

Question n° 261—**M. Gauthier:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il cédé de quelque façon que ce soit ses titres de propriété sur l'édifice Daly et/ou sur son emplacement et, a) dans l'affirmative, (i) comment (ii) quand (iii) à qui, b) sinon, prévoit-on le faire à une date quelconque et, dans l'affirmative, (i) comment (ii) quand (iii) à qui?

2. A-t-on établi un calendrier de démolition ou de rénovation de l'édifice Daly ou de son emplacement et, dans l'affirmative, a) que fera-t-on, b) quand le fera-t-on, c) quel propriétaire ou locataire le fera?

**L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics):** 1. a) et b) L'édifice Daly appartient toujours à Travaux publics Canada. Cependant, le Conseil du Trésor a approuvé le transfert de la propriété à la Commission de la Capitale nationale. On demandera au ministère de la Justice de conclure la transaction sur le plan juridique.

2. La CCN veut faire modifier l'édifice pour qu'il serve de nouveau; à cette fin, elle a lancé un appel de candidatures

auquel 14 entrepreneurs ont répondu. Six des propositions soumises ont été retenues.

a) La CCN en est maintenant à l'étape II de l'appel de propositions, qui vise à obtenir des propositions financières. Elle estime que l'intérêt manifesté jusqu'ici justifie qu'on maintienne la structure actuelle.

b) D'après le calendrier prévu, les propositions financières seront reçues d'ici août 1986, après quoi on sollicitera les autorisations nécessaires aux paliers municipal et fédéral en vue du début des travaux à l'automne 1988.

c) La sélection du locataire dépendra du résultat de l'appel de propositions.

[Français]

**M. Lewis:** Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

**M. le Président:** On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

\* \* \*

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

**M. le Président:** Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU  
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE  
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES  
ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN  
MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET  
DE SANTÉ

## MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 mai, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 12980).

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** Monsieur le Président, l'objet du projet de loi C-96 est de réduire les transferts financiers fédéraux aux provinces aux fins de l'éducation et de la santé. Plus précisément, de réduire les sommes que le gouvernement fédéral verse aux provinces aux fins de l'enseignement postsecondaire, des soins médicaux et de l'assurance-hospitalisation.